

PROGRAMME ANNUEL D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

2009-2010

MÉMO

À : TOUS LES MEMBRES DE L'OPPQ
DE : LOUISE BLEAU, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

OBJET : PROGRAMME ANNUEL D'INSPECTION PROFESSIONNELLE ADOPTÉ AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DES 7 ET 8 MAI 2009

1. DÉPISTAGE

Physiothérapeutes visés par le dépistage :

- **200 membres** en milieu privé et public.

Thérapeutes en réadaptation physique visés par le dépistage :

- **100 membres** en milieu privé et public.

2. VISITES PLANIFIÉES

Visites de vérification générale s'adressant aux physiothérapeutes :

- **98 visites** en milieu privé et public.

Visites de vérification générale s'adressant aux thérapeutes en réadaptation physique :

- **49 visites** en milieu privé et public.

3. ENQUÊTES

(Nombre indéterminé)

4. MEMBRES CIBLÉS

4.1 Dépistage

Tous les physiothérapeutes inscrits au Tableau des membres et oeuvrant auprès des clientèles présentant une atteinte cardiorespiratoire, neuropédiatrique ou orthopédique et tous les thérapeutes en réadaptation physique inscrits au Tableau des membres et oeuvrant auprès d'une clientèle présentant un profil gériatrique peuvent être inspectés dans le cadre du volet dépistage du programme annuel d'inspection professionnelle.

4.2 Visites de vérification générale

Tous les physiothérapeutes inscrits au Tableau des membres oeuvrant auprès d'une clientèle présentant une atteinte neurologique, orthopédique, nécessitant une rééducation périnéale et pelvienne ou présentant un profil gériatrique ainsi que tous les thérapeutes en réadaptation physique inscrits au Tableau des membres oeuvrant auprès d'une clientèle présentant une atteinte orthopédique, peuvent être visités dans le cadre du programme annuel d'inspection professionnelle. Les membres visités oeuvrant auprès d'une clientèle présentant une atteinte orthopédique seront principalement ceux ciblés par le Dépistage ayant eu lieu en 2008-2009.

L'Ordre informe également les membres que tous ceux inscrits au Tableau des membres, peu importe leur catégorie (régulier ou associé) ou leur statut (clinicien, gestionnaire, etc), les membres d'expérience tout comme les membres débutants sont susceptibles d'être inspectés dans le cadre du programme annuel d'inspection professionnelle.

Une attention particulière sera apportée aux physiothérapeutes et thérapeutes en réadaptation physique ayant cessé d'exercer plus de 3 ans et réinscrits au Tableau des membres par le Conseil d'administration (C.A.) à la suite des recommandations du Comité d'admission.

Tous les physiothérapeutes et thérapeutes en réadaptation physique ayant étudié dans un pays étranger et ayant satisfait aux exigences du Comité d'admission et finalement inscrits au Tableau des membres seront inspectés durant leur première année de pratique.

Dans la mesure du possible, 50 % des membres inspectés seront en pratique privée et l'autre 50 % dans le secteur public.

4.3 Enquêtes particulières et signalements

Le comité d'inspection professionnelle (CIP) répondra à toutes les demandes provenant du C.A., aux signalements reçus et informations fournies par la Syndique. Il assurera également le suivi du processus d'inspection lorsque requis.

5. RELANCES

Le principe de relance par demande de dossiers est privilégié pour vérifier l'application des recommandations faites par le CIP et la conformité au *Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation, le maintien des équipements et la cessation d'exercice des membres de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec* et au *Décret d'intégration des thérapeutes en réadaptation physique à l'Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec*.

Isabelle Nadeau, pht. M.A.
Coordonnatrice de l'inspection professionnelle
Secrétaire du Comité d'inspection professionnelle

RÉPARTITION DU DÉPISTAGE ET DES VISITES DE VÉRIFICATION GÉNÉRALE
PAR RÉGION ADMINISTRATIVE
VISANT LES PHYSIOTHÉRAPEUTES

Régions administratives	Nombre de membres par région	Proportion de membres par région	Nombre de pht qui seront inspectés dans la région * ¹
01 Bas St-Laurent	96	2,7 %	8
02 Saguenay Lac St-Jean	92	2,6 %	8
03 Québec	419	11,9%	36
04 Centre du Québec	192	5,4 %	16
05 Estrie	165	4,7 %	14
06 Montréal	995	28,2 %	84
07 Outaouais	160	4,5 %	13
08 Abitibi- Témiscamingue	45	1,3 %	4
09 Côte-Nord	31	0,9 %	3
10 Nord du Québec	6	0,2%	1
11 Gaspésie/Iles de la Madeleine	37	1,0 %	3
12 Chaudière- Appalaches	149	4,2%	13
13 Laval	174	4,9 %	15
14 Lanaudière	154	4,4 %	13
15 Laurentides	212	6,0 %	18
16 Montérégie	582	16,5 %	49
0 Hors Québec	18	0,5 %	2 (- 2) = 0
TOTAL :	3527	100 %	298

*¹ Ce chiffre est obtenu en respectant la proportion des membres par région par rapport à 298 (nombre total de physiothérapeutes inspectés en 2009-2010 toutes régions confondues). Ex : 96 représente 2.7 % de 3527 et 8 représente 2.7% de 298.

RÉPARTITION DU DÉPISTAGE ET DES VISITES DE VÉRIFICATION GÉNÉRALE
PAR RÉGION ADMINISTRATIVE
VISANT LES THÉRAPEUTES EN RÉADAPTATION PHYSIQUE

Régions administratives	Nombre de membres par région	Proportion de membres par région	Nombre de T.R.P. qui seront inspectés dans la région
01 Bas St-Laurent	63	3,5 %	5
02 Saguenay Lac St-Jean	144	8,0 %	12
03 Québec	130	7,2 %	11
04 Centre du Québec	134	7,5 %	11
05 Estrie	135	7,5 %	11
06 Montréal	278	15,5 %	24
07 Outaouais	29	1,6 %	2
08 Abitibi- Témiscamingue	50	2,8 %	4
09 Côte-Nord	26	1,4 %	2
10 Nord du Québec	14	0,8%	1
11 Gaspésie/Iles de la Madeleine	38	2,1%	3
12 Chaudière- Appalaches	110	6,1 %	9
13 Laval	97	5,4 %	8
14 Lanaudière	115	6,4 %	10
15 Laurentides	133	7,4 %	11
16 Montérégie	294	16,4 %	25
0 Hors Québec	5	0,3%	0
TOTAL :	1795	100 %	149